

Assurance et risques complexes du particulier

RS2995 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	313
Formacode(s)	41036
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L'ASSURANCE · SIRET : 78420275600135

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification a pour objectif d'acquérir des compétences en gestion des risques complexes du particulier et plus spécifiquement en gestion de sinistres corporels (sinistres automobiles et hors automobiles).

Elle permet également d'acquérir des compétences en souscription des risques complexes du particulier.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Analyser les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- Identifier et mettre en œuvre les règles et procédures de gestion applicables.
- Gérer les sinistres corporels (automobiles et hors automobiles).
- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.
- Intégrer la méthodologie d'indemnisation d'une victime.
- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels.
- Appliquer la convention IRCA.
- Utiliser la nomenclature des préjudices corporels Dintilhac.
- Appliquer le droit commun de la responsabilité civile.
- Appliquer le protocole d'accord entre assureurs et organismes sociaux.
- Identifier le rôle, les conditions et les modes d'intervention des Fonds de Garantie.
- Déterminer les moyens à mettre en place pour indemniser l'assuré.
- Exercer les recours en droit commun dans le cadre d'une subrogation légale en cas de sinistre automobile avec tiers responsable identifié.
- Accompagner l'assuré tout au long de la gestion de son dossier sinistre jusqu'à l'indemnisation.
- Comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- Vérifier la recevabilité de la déclaration de sinistre en situant l'accident corporel dans son contexte juridique, social et médical.
- Vérifier les conditions d'intervention des Fonds de Garantie.
- Déterminer et informer le client des délais pour présenter une offre d'indemnisation et expliquer les conséquences en cas non-respect de ces délais réglementaires et contractuels.
- Identifier les informations utiles au traitement du sinistre.
- Identifier et évaluer les différents postes de préjudices corporels.
- Utiliser le barème d'indemnisation des victimes de dommages corporels.
- Enoncer et expliquer au client les éléments de la procédure de gestion.
- Expliquer les conditions de garanties (limites, plafonds et franchises).
- Expliquer et justifier le règlement de prestations d'assurance ou le refus de garantie.

- Argumenter sur les différents types de prise en charge des prestations (prise en charge totale, avance de fonds...).
- Déployer les procédures d'indemnisation des victimes.
- Assurer le suivi du dossier de sinistre et mesurer la satisfaction du client.
- Traiter les réclamations et objections en argumentant ses réponses sur la base des dispositions contractuelles ou en ajustant son offre d'indemnisation.
- Ajuster son offre d'indemnisation ou réaliser une contre-proposition en cas de contestation de l'assuré.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir une expérience dans:

- Gestion des sinistres MRH
- Gestion des sinistres automobiles matériels / corporels

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.ifpass.fr/certificat-assurance-et-risques-complexes-iard>

[informations@ifpass.fr/](mailto:informations@ifpass.fr)

lyon@ifpass.fr

[/ marseille@ifpass.fr](mailto:/marseille@ifpass.fr)

[/ strasbourg@ifpass.fr](mailto:/strasbourg@ifpass.fr)

[/ bordeaux@ifpass.fr](mailto:/bordeaux@ifpass.fr)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2995/>